



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

---

**OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS**  
Subvention 2025

**N°2024\_157**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune. La Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Pour rappel, la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a été adoptée par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2022. Elle prévoit le financement de la MJC par la ville à travers la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention annuelle. La ville accompagne également la MJC par la mise à disposition d'un animateur jeunesse (pour 0,3 ETP) dont le salaire est facturé à l'association.

Pour mémoire, la MJC développe des projets et des activités autour de plusieurs secteurs :

- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs les mercredis et les vacances et stages techniques pendant les vacances)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet, stages techniques)
- Activités et évènements à destination des enfants, des adultes et des familles pour favoriser le lien social (activités socioculturelles, actions culturelles, citoyennes et associatives)

Dans le respect de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2022, la subvention de fonctionnement 2025 se décline comme suit :

Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 79 180 €

Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 127 976 €

Dispositif adulte-relais : 8 000 €

Coût de la mise à disposition d'un animateur (0,3 ETP) : 12 844 €

Soit un montant total de 228 000 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour**

- APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement pour la MJC de Brignais de 228 000 € pour l'année 2025
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les six premiers mois de l'année, par sixièmes du montant global
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 6574 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
Valérie GRILLON

Pour copie conforme  
Le Maire  
Serge BÉRARD